



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de convocation : 11/01/2016

Date d'affichage : 22/01/2016

DELIBERATION n°2016-1

SEANCE 19 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le 19 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LE SIEGE DU SIAEP DE L'ARROS

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni le 19 janvier 2016,

Vu les dispositions de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux communes d'adopter des vœux sur tous les objets d'intérêt local

CONSIDERANT :

- que les statuts en vigueur du SIAEP ARROS stipulent en leur article 4 que le siège du Syndicat se trouve sur la commune de Tournay, et ceci depuis 1982 ;
- que le siège actuel du Syndicat se trouve dans les locaux de la Communauté de Communes du Canton de Tournay ;
- que la commune de Tournay a une vocation de centralité administrative, tant au regard de sa communauté de communes actuelle ou future, que de son canton ;
- que la commune de Tournay est la plus importante en termes de démographie dans le ressort du SIAEP ARROS, donc en termes d'abonnés s'acquittant d'une redevance finançant ce Syndicat ;
- que l'existence d'une zone d'activité communautaire disposant de réserves foncières sur la commune de Tournay, permet de répondre aux besoins éventuels du SIAEP ARROS, dans l'hypothèse où celui-ci souhaiterait réaliser un investissement pour disposer d'un siège lui appartenant en propre, et y employer 1,5 agent ETP.
- que le SIAEP a toujours bénéficié de conditions locatives privilégiées, puisqu'il bénéficie actuellement de la gratuité des bureaux mis à sa disposition en la CCCT :

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160119-2016-1-DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016

- que l'évolution de la carte intercommunale doit conduire la Communauté de Communes du Canton de Tournay à une fusion avec un autre EPCI qui sera effective au 1^{er} janvier 2017 ;
- qu'en toute hypothèse, le nouvel EPCI issu de ladite fusion sera nécessairement amené à envisager la réalisation ou l'aménagement de nouveaux locaux pour ses propres services et l'exercice de ses nouvelles compétences élargies, en application de la loi NOTRe ;
- que la complémentarité naturelle entre les activités du futur EPCI et du SIAEP ARROS en termes d'aménagement du territoire, milite pour la recherche d'un hébergement commun d'organismes en charge de missions de service public;
- que la bonne gestion des deniers publics du SIAEP ARROS et la maîtrise de l'évolution des redevances syndicales dont s'acquittent les usagers, plaident également pour une solution permettant la réalisation d'économies d'échelle en matière d'investissement et de fonctionnement ;

Emet le vœu, à l'unanimité :

1. Qu'aucune décision définitive de modification statutaire concernant le siège du SIAEP ARROS ne soit soumise à son assemblée délibérante avant le 1^{er} janvier 2017, date d'entrée en vigueur de la nouvelle carte intercommunale ;
2. Que la recherche de nouveaux locaux adaptés aux besoins du SIAEP ARROS soit prioritairement menée en concertation avec la CCCT propriétaire des locaux actuels du SIAEP ARROS, ainsi qu'avec l'EPCI qui lui succèdera au 1^{er} janvier 2017 ;
3. Que dans ce cadre, soit préférentiellement recherchée une solution assurant la pérennité de la présence du SIAEP ARROS sur le territoire de la commune de Tournay.

Fait et délibéré le 19 janvier 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160119-2016-1-DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de convocation : 11/01/2016

Date d'affichage : 22/01/2016

DELIBERATION n°2016-2

SEANCE 19 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le 19 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FAR 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'échéance pour le dépôt des dossiers au titre du Fond d'Aménagement Rural 2016 auprès du Conseil Général est fixée au 31 janvier. Plusieurs opérations susceptibles d'être subventionnées ont été identifiées et différentes entreprises ont été consultées :

- Rénovation de la place DENAGISCARDE : 7 742,50 € HT par La Routière des Pyrénées
- Traçage et fourniture de signalisation sur la place DENAGISCARDE : 1 228,00 € HT par Pyrénées Signalisation
- Rénovation de l'impasse de l'ASEI : 2 972,00 € HT par La Routière des Pyrénées
- Installation de toilettes à la promenade Francis Jammes : 27 900,00 € HT par MPS Toilettes Automatiques
- Déplacement du transformateur électrique nécessaire au projet de restructuration de la place d'Astarac : 81 700,94 € HT par ERDF

Ces travaux représentent un montant total de 121 543,44 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De retenir ces opérations avec les entreprises mentionnées
2. De demander une subvention au titre du FAR 2016 au Département
3. D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches auprès du Département pour obtenir ladite subvention

Fait et délibéré le 19 janvier 2016,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160119-2016-2-DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de convocation : 11/01/2016

Date d'affichage : 22/01/2016

DELIBERATION n°2016-3

SEANCE 19 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le 19 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

BAIL DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Gendarmerie occupe des locaux municipaux sans bail depuis le 1^{er} avril 2013. Il rajoute qu'un projet de bail avait été proposé par les services de la DDFiP prévoyant plusieurs clauses inacceptables pour la commune.

Après un recours en référé introduit par la mairie et après négociation, un compromis semble avoir été trouvé entre l'Etat et la commune.

Monsieur le Maire propose d'accepter de signer le nouveau bail à condition qu'il prévoit :

- La suppression de la clause selon laquelle la révision du loyer serait subordonnée à la réalisation de travaux
- L'annulation de la baisse du loyer de plus de 18 % en 3 ans
- La prise en compte d'une révision du montant du loyer à compter du 1^{er} avril 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'accepter le bail prévoyant les conditions citées ci-dessus
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 19 janvier 2016,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160119-2016-3-DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de convocation : 11/01/2016

Date d'affichage : 22/01/2016

DELIBERATION n°2016-4

SEANCE 19 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le 19 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

TARIFS ALSH DE JANVIER A FEVRIER 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay pour la période de décembre 2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Tarbes Petits As 27 janvier 2016 : Quotient 1 : 9 €, Quotient 2 : 10 €, Quotient 3 : 11 €, Quotient 4 : 12 €, Quotient 5 : 13 €, Quotient 6 : 14 €

Fait et délibéré le 19 janvier 2016,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160119-2016-4-DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de convocation : 11/01/2016

Date d'affichage : 22/01/2016

DELIBERATION n°2016-5

SEANCE 19 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le 19 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE SALON D'ANTIQUITES DU 27 & 28 FEVRIER 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un salon d'Antiquités sera organisé à la Salle Polyvalente de Tournay le 27 & 28 février 2016 par la Galerie Bilione.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant des frais de location à 500 € pour cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De fixer le montant des frais de location pour le Salon des Antiquités à 500 € pour les deux jours

Fait et délibéré le 19 janvier 2016,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160119-2016-5-DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de convocation : 11/01/2016

Date d'affichage : 22/01/2016

DELIBERATION n°2016-6

SEANCE 19 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le 19 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

CAUTION POUR LA LOCATION DE BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'instaurer un système de caution lors des locations de salles communales et du prêt de matériel afin de responsabiliser les utilisateurs sur l'éventuelle dégradation de salle et du mobilier.

Monsieur le Maire propose de fixer les montants suivants :

- Salle Polyvalente (4 rue du Gabastou) : 1 000 €
- Salle de la Halle (1 place d'Astarac) : 500 €
- Chaise : 25 €
- Table : 50 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De fixer le montant des cautions selon la présentation ci-dessus

Fait et délibéré le 19 janvier 2016,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160119-2016-6-DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de convocation : 11/01/2016

Date d'affichage : 22/01/2016

DELIBERATION n°2016-7

SEANCE 19 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le 19 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

REMBOURSEMENT FRAIS ACCIDENTIELS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un camion de la COLAS a heurté le mur de la mairie. Les travaux ayant été réalisés par l'entreprise CEPRE, l'assurance doit verser à la commune le montant correspondant aux travaux, soit 960€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'autoriser l'assurance SMACL à verser à la commune la somme de 960 €.

Fait et délibéré le 19 janvier 2016,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160119-2016-7-DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de convocation : 11/01/2016

Date d'affichage : 22/01/2016

DELIBERATION n°2016-8

SEANCE 19 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le 19 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR 2016 - 1

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2015, présentés par les associations.

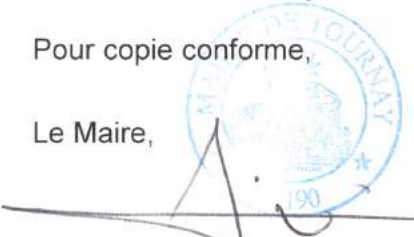
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ Tournay Sports : 8 000 €
- ✓ Centre Local Information Coordination gérontologique du Pays des Coteaux : 12 €
- ✓ Coopérative de l'école maternelle de Tournay : 350 €

Fait et délibéré le 19 janvier 2016,

Pour copie conforme,

Le Maire,


Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160119-2016-8-DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de convocation : 11/01/2016

Date d'affichage : 22/01/2016

DELIBERATION n°2016-9

SEANCE 19 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le 19 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

CESSION PARCELLE E N°107

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association ASEI a manifesté son intérêt pour acquérir la parcelle E n°107 dans le cadre de l'appel à projet Département des Hautes-Pyrénées / Etat-Agence Régionale de Santé pour la création d'un EHPAD à Tournay.

Une évaluation, commanditée par l'étude notariale de Tournay à une agence spécialisée concernant les terrains de la succession Abadie retenant initialement l'intérêt de l'ASEI, établit une valeur de 20€ le m². Sur cette base, la valeur de la parcelle n°107 peut donc être valablement estimée à 100 K€.

Aussi, compte tenu des contreparties liées à ce projet, tant en termes d'investissement que de création d'emplois, et de l'historique des relations entre l'ASEI et la commune, notamment lors de la cession du site, Monsieur le Maire propose de céder à l'ASEI cette parcelle au prix de 50 K€, soit une réduction de 50%.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, :

1. De proposer la cession de la parcelle E n°107, d'une superficie de 5 000 m² au prix de 10 € / m² soit 50 000 € à l'association ASEI.
2. D'autoriser la cession de ladite parcelle le cas échéant.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

Fait et délibéré le 19 janvier 2016,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160119-2016-9-DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26
☎ 05 62 35 78 64
✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de convocation : 11/01/2016
Date d'affichage : 22/01/2016

DELIBERATION n°2016-10

SEANCE 19 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le 19 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

REFECTION ET OPTIMISATION DE LA SALLE POLYVALENTE – DEMANDE DE FINANCEMENTS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'étude réalisée par l'ADAC concernant la réfection et l'optimisation de la Salle Polyvalente. En effet, l'état actuel du bâtiment existant le rend impropre à sa destination. La solution économiquement la plus avantageuse consiste à rénover le bâtiment existant une utilisation optimale pour un montant estimatif de 1 398 065 € HT.

Afin de pouvoir réaliser cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter les différents partenaires pour le financement de ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

1. De solliciter l'Etat à hauteur de 419 000 €
2. De solliciter le Conseil Départemental à hauteur de 699 000 €
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 19 janvier 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160119-2016-10-DE
Date de télétransmission : 25/01/2016
Date de réception préfecture : 25/01/2016